



Alors que le Maroc a progressé dans de nombreux aspects de la santé et droit, les politiques et les lois entourant la SSR des jeunes restent un domaine complexe et parfois controversé.

Dans ce contexte, l'UNFPA et le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (Direction de la Population) lancent un appel d'offre pour la mobilisation d'une assistance technique afin de réaliser une évaluation qui vise à examiner en profondeur les lois existantes, leur application pratique et leur efficacité dans la protection et la promotion de la santé des adolescents et des jeunes. Elle soulève des questions fondamentales sur les droits humains, l'accès aux services de santé et la protection des jeunes contre les risques liés à la SSR, notamment, elle vise à informer les décideurs politiques, les praticiens de la santé et les défenseurs des droits sur les lacunes éventuelles et les opportunités d'amélioration pour garantir un meilleur accès et une meilleure protection pour les adolescents et jeunes en matière de SSR. Une telle évaluation peut également mettre en évidence les incohérences dans le cadre juridique existant, et fournir des recommandations pour renforcer la protection des droits en santé des adolescents et des jeunes.

## **2- Objectif général**

---

Renforcer le cadre juridique et institutionnel et ce à travers l'évaluation des lois, des politiques et des réglementations en place, ainsi que leur efficacité et leur adéquation pour répondre aux besoins spécifiques relatifs à la santé des adolescents et des jeunes au Maroc.

## **3- Objectifs spécifiques**

---

- Identifier les lacunes et les incohérences dans le cadre juridique existant concernant la santé des adolescents et des jeunes, mettant particulièrement l'accent sur la SSR;
- Evaluer la conformité du cadre juridique actuel avec les normes internationales et les droits humains, en particulier en ce qui concerne l'accès des adolescents et des jeunes aux services de santé sexuelles et reproductives;
- Examiner les obstacles juridiques et réglementaire, qui entravent l'accès des adolescents et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que les solutions potentielles pour les surmonter ;
- Evaluer l'effet des lois et des politiques existantes sur la santé des adolescents et des jeunes, en mettant en évidence les réussites et les défis rencontrés ;
- Identifier les meilleurs pratiques et des leçons apprises au niveau national et international en matière de législation et de politiques de santé des adolescents et des jeunes, afin d'informer les recommandations pour l'évaluation du cadre juridique.

## **4- Résultats attendus**

---

- Une analyse détaillée des lois et réglementations actuelles est réalisée ;
- Les lacunes dans la protection des droits en matière de santé des adolescents et des jeunes sont identifiées ;
- Les recommandations pour des réformes législatives et/ou politiques, avec suggestions pour améliorer le cadre juridique régissant les domaines et les déterminants de la santé y compris la SSR des adolescents et des jeunes sont développées.

## 5- Cible de la consultation

---

- Afin d'analyser l'impact des lois et règlements sur la santé des adolescents et des jeunes, en particulier en ce qui concerne la Santé Sexuelle et Reproductive, une approche participative est indispensable. Cela implique la collaboration et l'engagement des divers acteurs clés et parties prenantes travaillant dans ce domaine tel que les départements ministériels œuvrant avec les adolescents et les jeunes, ainsi que les ONG thématiques, etc.

## 6- Missions du consultant

---

- Analyse approfondie des lois et réglementations existantes ;
- Identification des lacunes potentielles et inadéquation.
- Formulation de recommandations pour renforcer le cadre juridique avec les parties prenantes locales pour garantir une approche inclusive et adaptée aux besoins spécifiques du pays.
- Assurer une coordination étroite avec l'équipe de UNFPA et de la division de la Santé Scolaire et Universitaire - (DP/MSPS)

## 7- Livrables attendus et durée :

---

- **Livrable I** : Note méthodologique validée de l'étude d'évaluation du cadre juridique régissant les domaines et les déterminants de la santé y compris la SSR des adolescents et des jeunes ;
- **Livrable II** : Rapport sur le benchmark international avec présentation des données probantes sur l'impact du cadre juridique sur la santé des adolescents et des jeunes avec une documentation des bonnes pratiques internationales pour l'encadrement juridique régissant les domaines et les déterminants des questions de santé des adolescents et des jeunes ;
- **Livrable III** : Rédaction du rapport détaillé incluant la méthodologie de l'analyse du cadre juridique régissant les domaines et les déterminants de la santé des adolescents et des jeunes notamment la SSR, ainsi que les résultats de l'évaluation effectuée et les recommandations avec les pistes d'amélioration du cadre législatif spécifique évalué, et ce, selon les étapes suivantes :
  - ✓ Premier draft du rapport ;
  - ✓ Présentation et validation des résultats (atelier) ;
  - ✓ Soumission du rapport final.

Livrables	Durée
La note méthodologique	1 jour
Rapport du Benchmark	5 jours
- Enquête d'évaluation - Premier Draft	22 jours

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation et validation des résultats (atelier)</li><li>- Soumettre le rapport final de l'évaluation</li></ul> |  |
|---|--|

- **Le document doit être rédigé en langue Arabe et française et livré sous format papier et numérique.**

## **8- Calendrier et activités**

---

- **Lieu de consultation : Rabat**
- **Durée du contrat de la consultation : 28 jours**

## **9- Qualifications du consultant (e) :**

---

### **Consultant(e) national(e) ayant :**

- Formation et expertise en Sciences juridiques, Sciences politiques, ou en santé publique, notamment en ce qui concerne les droits des adolescents et des jeunes en matière de santé au Maroc ou dans des pays similaires ;
- Une compréhension approfondie du contexte socio-culturel et politique du Maroc : Connaissance des concepts relatifs à la santé des adolescents et des jeunes et défis spécifiques auxquels les jeunes et les adolescents sont confrontés dans le pays ;
- Une expérience de 5 années minimum dans l'analyse des lois existantes et des politiques publiques : de préférences sur des questions relatives à la santé des adolescents et des jeunes avec la capacité de recommander des révisions et des améliorations ;
- Des compétences en recherche et en collecte des données pour évaluer l'efficacité des politiques existantes et proposer des recommandations pertinentes sur l'amélioration du cadre juridique fondées sur des preuves ;
- La capacité à consulter et à collaborer avec des parties prenantes clés, y compris les représentants gouvernementaux, les organisations de société civile, les organisations internationales œuvrant dans le domaine de la santé des jeunes et les jeunes eux-mêmes ;
- Une expérience avérée dans la rédaction de rapports et de recommandations claires et concises à l'intention des décideurs politique.

## **10- Dossier de l'offre de service**

---

Les dossiers de candidature doivent contenir :

- Le CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans les domaines en relation avec l'objet de cette consultation ;

- Une note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation ;
- Le calendrier d'exécution ;
- L'offre financière

## 11- Evaluation des offres :

### L'évaluation des offres se déroulera en 3 étapes et portera sur :

- L'évaluation des compétences du consultant(e) (adéquation du CV à l'objet de la consultation) ;
- L'évaluation de l'offre technique (degré de réponse aux TDRs) ;
- La comparaison des propositions financières.

## 12- Analyse technique comparative des offres :

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique **T** sur **100** sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

Critères	Evaluation du CV		Evaluation de la note méthodologique	Total (Sur 100)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et expertise juridique solide : De préférence dans le domaine de la santé publique, notamment en ce concerne les droits des adolescents et des jeunes en matière de santé au Maroc ou dans des pays similaires</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>(25 points)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une compréhension approfondie du contexte socio-culturel et politique du Maroc, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la santé des adolescents et des jeunes ;</li> <li>• Une expérience dans l'analyse des lois existantes et des politiques publiques relatives, avec la capacité de recommander des révisions et des améliorations ;</li> <li>• Des compétences en recherche et en collecte des données</li> <li>• La capacité à consulter et à collaborer avec des parties prenantes clés ;</li> </ul>	Pertinence et qualité de la note méthodologique  <p style="text-align: center;"><b>(50 points)</b></p>	Le T = la note obtenue par chaque concurrent et correspond à la somme des notes de L'évaluation du CV et de la note méthodologique.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une expérience avérée dans la rédaction de rapports et de de recommandations claires et concises à l'intention des décideurs politique.</li> </ul> <p><b>(25 points)</b></p>		
--	--	---	--	--

**Important :**

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de **60** points qui représente **60%** de la note maximale des offres techniques (**100 points**).

**Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur **100** : La note **100** sera attribuée à l'offre valable techniquement et le moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * P_{min} / P$$

*P* : Prix de l'offre  
*P<sub>min</sub>* : Prix de l'offre valable techniquement et le moins disant.

**Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (**T**) et financières (**F**) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique
- 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

**Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.**

**13- Modalités contractuelles et financières :**

.....

Le contrat de ladite consultation sera établi entre le bureau de l'UNFPA-RABAT et le(a) consultant(e). Le paiement direct sera effectué dans le cadre de **la coopération Ministère de la Santé et de la Protection Sociale/UNFPA** selon le **PTA 2024** après validation et finalisation des livrables.

Ce contrat doit mentionner que le consultant(e) devra déclarer ces prestations pour mesure d'Impôt sur le Revenu.

**14- Plagiat et considérations éthiques :**

.....

Avant tout entretien avec des personnes dans le cadre de cette consultation, le(a) consultant(e) se doit d'expliquer le contexte et les objectifs de son travail et obtenir le consentement éclairé de la personne, notamment en cas d'enregistrement audio de l'entretien. Les informations recueillies dans le cadre de ce travail doivent rester confidentielles. En cas d'infraction à cette règle, les livrables ne seront pas validés.

Aussi, et conformément aux règles en vigueur, le plagiat est considéré comme une pratique frauduleuse. Aucun document ou livrable élaboré par le(a) consultant(e) ne sera accepté en cas de détection de plagiat et le travail sera considéré comme non fait.

## **15- Adresse et délai d'envoi des dossiers de soumission :**

---

Les consultants(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer **2 Email séparés**, avec la mention :

- ❖ **Pour l'offre technique : UNFPA--Evaluation du cadre juridique -offre technique.**
- ❖ **Pour l'offre financière : UNFPA -Evaluation du cadre juridique -offre financière.**

À l'adresse Email suivante : [hr@unfpa.org](mailto:hr@unfpa.org) Et ce au plus tard le **Mardi 09 Juillet 2024**.

Les soumissions reçues par UNFPA postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne **seront pas prises en compte**.

**La présente consultation est ouverte exclusivement aux consultant.es individuel.les, toute soumission au nom d'une société/bureau d'études ne sera pas considérée.**